



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2018

- Séance du 17 avril 2018
 - Date de convocation : 6 avril 2018
 - Date d'affichage : 6 avril 2018
- Nombre de conseillers :
- En exercice : 15
 - Présents : 09
 - Votants : 10

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur François GOMEZ, Maire,

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur François GOMEZ, Maire,

Date de convocation : 6 avril 2018. Affichage : 6 avril 2018

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Patrice BAUDOIN, Jean-Luc HIBON, GACHELIN Alexandre, TROTTEREAU Hélène, Pascal LAPIERRE, Marianne VITTE, Gaëlle CROCI, Cécile GOMEZ.

Ont donné pouvoir : Monsieur Richard GALLINARI à Madame Hélène TROTTEREAU.

Etaient absents non excusés : Madame Ghislaine GIRARDAT, Monsieur DUVIVIER Alain, Monsieur Pascal VANDENBROUCKE, Luc REDREGOO et Monsieur Jérôme HOQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre GACHELIN

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 35, et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies et donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour.

Délibération n°01 :

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
DRESSE PAR LE RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2017**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- **DECLARE** que le **Compte de Gestion** dressé, pour l'exercice 2017 par le **Receveur**, visé et certifié conforme par l'**Ordonnateur**, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Délibération n°02 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BAUDOIN, 2^{ème} Adjoint au Maire, décide à l'unanimité de voter le compte administratif 2017 qui se décompose comme suit :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	1 875 637,64
	Réalisé :	646 172,79
	Reste à réaliser :	1 011 596,92
Recettes	Prévu :	1 875 637,64
	Réalisé :	704 587,93
	Reste à réaliser :	1 157 134,62
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	752 431,09
	Réalisé :	540 680,85
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	752 431,09
	Réalisé :	908 192,95
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		58 415,14
Fonctionnement :		367 512,10
Résultat global :		425 927,24

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le **Compte Administratif** de l'exercice 2017,
- **AUTORISE** Monsieur BAUDOIN à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Délibération n°03 :

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 :

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		57 429,01
- un excédent reporté de :		310 083,09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		367 512,10
- un excédent d'investissement de :		58 415,14
- un excédent des restes à réaliser de :		145 537,70
Soit un excédent de financement de :		203 952,84
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT		367 512,10
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		367 512,10
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		58 415,14

Délibération n°04 :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 équilibré :

↳ Section de fonctionnement : 896 003, 83 €

↳ Section d'investissement : 2 446 180, 76 €

Le budget présenté fait l'objet d'un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte le Budget Primitif 2018,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.**

Délibération n°05 :

VOTE DES 4 TAXES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **VALIDE les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2018 (taux identiques à ceux de 2017) :**
 - ↳ Taxe d'habitation : 16.72 %
 - ↳ Taxe foncière – bâti : 24.40 %
 - ↳ Taxe foncière – non bâti : 66.86 %
 - ↳ C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) : 6.20 %
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GACHELIN demande à l'ensemble des conseillers s'ils étaient au courant du problème qu'il y a eu à la piscine de Thourotte ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 17 avril 2018 est levée à 19h00.